L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 26 AOUT.

FEUILLETON.

LE MAJOR FRANS

SECONDE PARTIE.

A mon hôtel à Z...., je fus bien surpris de trouver une lettre de Rudolf, qui pérégrinait toujours avec sa troupe dans les provinces de Gueldre et d'Overyssel. " Si vous voulez empêcher Frances, me disait-il, de faire la plus grande sottise de sa vie, ayez soin de venir me trouver demain vers neuf heures à l'auberge de Halfweg entre L.... et Z....," Je me promis bien de ne pas manquer au rendez-vous. Le même soir, j'allai chez Overberg, qui me confirma ce que je savais déjà et m'expliqua ce qui m'était encore obscur. C'était bien van Beek qui avait voulu que les choses fussent poussées à outrance, et je n'eus pas de peine à obtenir de lui que tous les délais désirables seraient accordés. Il m'apprit de plus une chose que j'ignorais. Un autre notaire avait envoyé copie d'un codicille rédigé sur l'ordre de tante Sophie la veille même de sa mort et par lequel Mlle Roselaer léguait à sa petite-nièce Frances Mordaunt une rente annuelle de trois mille florins en prévision du cas où son mariage avec M. de Zonshoven ne pourrait avoir lieu, et j'étais tenu de la lui servir, à la condition toutefois qu'elle ne contractât mariage qu'avec mon approbation. Toujours prévoyante la tante Sophie! Je chargeai Overberg d'annoncer la chose à Frances. Elle trouverait sa missive au château. Elle y trouverait aussi mon paquet, que je reconnus bien vite parmi les papiers du général. Overberg, reconnaissant mon écriture, avait voulu renvoyer à son adresse, mais Frances avait déjà quitté le Werve. Je réitérai mes recommandations et partis pour me trouver au lieu et à l'heure indiqués.

—Le monsieur et la dame sont en haut, me dit l'aubergiste.

Je me hâtai de monter, et je découvris Rudolf et Frances presque cachés derrière la balustrade d'une tribune qui pouvait servir d'orchestre dans une grande salle. Frances me tournait le dos. Je voulus les prévenir de ma présence; la parole me manqua. J'avançais en tremblant. Rudolf disait à Frances:

—*Nonsense, my dear!* vous ne connaissez pas la vie que vous voulez mener. Liberté, indépendance! dites-vous: mais c'est l'esclavage, le fouet y compris. Pensez-vous que chez nous la chambrière ne soit de service qu'avec les chevaux? Croyez-vous qu'on est galant envers les femmes, parce que devant le public on les aide poliment à monter à cheval? mais Mme Stonehorse elle-même n'est pas épargnée par son gracieux époux. Et vous voudriez venir avec nous, susceptible et fière comme vous l'êtes!

—Que voulez-vous? répondait Frances, je sais gouverner les chevaux, et je ne pourrais être gouvernante d'enfants pas plus que je ne sais gagner ma vie en brodant ou en cousant. Je ne veux pas me tuer; j'ai des devoirs qui m'ordonnent de vivre, il ne me reste donc plus que cette ressource.

—Mais, sotte que vous êtes, que ne vous réconciliez-vous avec votre cousin de Zonshoven? Vous recouvrez tout d'un coup de main, votre château, une belle fortune, un homme qui vous aime, je vous en réponds.

—Oui, et un homme d'une rare loyauté, répondit-elle sourdement.

—Bah! pardonnez-lui sa peccadille. C'est pour votre bien qu'il vous a un tantinet menti. Il a aussi à vous pardonner, vous me l'avez avoué vous-même. Dites-lui que vous regrettez ce que vous avez dit, vous vous embrasserez, et tout sera fini.

—Impossible, vous dis-je, il est trop tard.

—Pourquoi trop tard, Frances? m'écriai-je, n'y tenant plus.

—Léopold! fit-elle en pâlissant et en se couvrant le visage de ses deux mains.

—Frances! repris-je doucement, vous êtes toujours ma promise; savez-vous que je relève de maladie et que je ne suis pour rien dans les douleurs qui vous ont affligée, ces jours derniers? Et n'avez-vous pas à vous reprocher de n'avoir voulu rien entendre? Tout peut encore se réparer, Frances; ne m'ôtez pas ce suprême espoir!

—Se réparer après que vous m'avez menacée de contrainte et que vous avez exécuté votre menace! Comment voulez-vous que je vous épouse aujourd'hui, moi qui étais si heureuse de vous accepter pour mon mari en toute liberté, en toute estime pour votre caractère, et qui devrais maintenant vous accepter par nécessité!

—Si c'est ainsi que vous comprenez notre situation réciproque, vous avez raison, Frances, je ne puis plus que vous être odieux, et.... je vous rends votre parole.

—Merci, mais j'avais déjà pris mes mesures pour n'avoir pas besoin de votre générosité. Je vais errer par le monde. J'ai fait une démarche qui me sépare de tout mon passé. J'ai fait un accord avec master Stonehorse, qui va venir ici et auquel Rudolf va me présenter.

—Oh! si vous attendez ce matin master Stonehorse, vous attendrez longtemps, dit froidement Rudolf. Me croyez-vous assez fou, Frances, pour prêter la main à un pareil coup de tête?

—Ainsi vous n'avez pas remis ma lettre à votre directeur?

—J'ai mieux fait, j'ai averti le cousin Léopold que vous alliez commettre une sottise irréparable.

—Ah! c'est ainsi qu'on agit envers moi? Eh bien! je ne me soucie plus de personne, je vais trouver moi-même M. Stonehorse, je suis libre et....

—Vous n'en ferez rien, lui dis-je avec autorité, voyant qu'elle se levait pour partir. Le général est mort, Rudolf est mort civilement, je suis désormais votre plus proche parent devant la loi, et je ne souffrirai pas qu'à la fleur de l'âge vous vous jetiez dans un de ces abîmes d'où l'on ne ressort plus.

—Mais que dois-je donc faire, encore une fois? dit-elle avec désespoir, mais pourtant avec un certain accent de soumission.

—Retourner simplement au Werve, où vous trouverez un ami qui a tout préparé pour vous recevoir.

—Un ami? fit-elle étonnée.

—Oui, Rolf, qui y reste jusqu'à nouvel ordre. Et ne craignez pas d'y être importunée par ma présence, je pars pour un long voyage.

Cette déclaration parut lui faire une grande impression. Elle me regarda d'un air étrange, et me dit d'une voix qui décelait autre chose que la colère ou la rancune:—En vérité, vous allez voyager, Léopold?.... Eh bien! je.... je reste au Werve. Adieu.

Et elle s'enfuit précipitamment en fermant la porte derrière elle. Bientôt nous entendîmes piaffer le cheval qui l'avait amenée.—Ne devrais-je pas la suivre jusqu'au château? me dit Rudolf.

—Non, cette défiance l'offenserait.

—C'est qu'elle est si téméraire à cheval! Elle a été tout récemment victime d'un accident.

—C'est vrai, je n'y pensais plus. Au nom du ciel, suivez-la; mais si vous alliez être reconnu?

—N'ayez nulle crainte, je suis trop bien déguisé. Tel que vous me voyez, je suis retourné plus d'une fois au Werve pendant la dernière maladie de mon père, j'ai pu lui serrer la main, et il m'a donné cet anneau à ses armes. Par prudence, je ne le porte pas au doigt, mais comme cela, attaché à un cordon sur mon cœur, et Frances elle-même me l'a permis, elle a eu recours à moi dans ces jours d'épreuve. Quand la kermesse de L.... sera finie, nous quitterons ce pays-ci, et je n'y remettrai plus les pieds, ajouta-t-il en montant à cheval et en me serrant la main pour la dernière fois.

Nous n'étions pas au bout de nos surprises. De retour à Z.... je trouvai Overberg qui m'attendait à l'hôtel. Il venait de recevoir d'Angleterre un paquet à l'adresse de Frances, que Frits n'avait pas voulu accepter, mais qu'il ne savait pas comment remettre à la destinataire. Je lui assurai que Mlle Mordaunt était rentrée au château et je lui envoyai moi-même le paquet par un exprès. J'étais anxieux de savoir ce qu'il pouvait contenir, et je désespérais de trouver un moyen convenable de satisfaire ma curiosité, quand le lendemain de bonne heure je vis arriver le vieux Frits avec un billet de sa maîtresse qu'il avait ordre de ne remettre qu'à moi-même. J'en déchirai l'enveloppe d'une main tremblante, et je lus:

"Mon cousin, il faut absolument que je vous voie avant votre départ. Vous m'avez assuré que vous ne refuseriez jamais vos bons offices à une femme qui réclamerait les privilèges de son sexe. Puis-je espérer que vous ne refuserez pas de venir encore une fois au Werve pour avoir avec moi un dernier entretien? Au lieu de vous écrire, j'aurais préféré venir vous trouver en personne; mais j'ai eu peur de vous scandaliser. Faites-moi savoir par Frits votre jour et votre heure." "F. M."

Ma réponse fut de partir sur le champ avec le brave serviteur. Balloté entre mille craintes et mille espérances, je crus que le monde entier tournait autour de moi quand je franchis le vieux pont qui conduisait par le jardin à la grande porte d'entrée. Rolf nous attendait sur le perron et me fit entrer sans mot dire dans le grand salon.

Frances était assise sur le sofa que je connaissais si bien, repliée sur elle-même, plus pâle encore que la veille, mais adorablement belle dans ses vêtements de deuil. Elle se leva promptement et vint à moi.

—Merci, Léopold, d'être venu si vite; je savais bien que vous viendriez, je comptais sur votre générosité.

—Et.... suis-je encore méprisable à vos yeux, Frances? Vous avez reçu mon paquet, lu la lettre de tante Sophie?

—J'ai tout reçu, j'ai tout lu. Il ne m'en fallait pas tant pour que je me reconnusse coupable envers vous. Maintenant je suis prête à confesser devant tous que je vous ai fait tort. Me pardonnez-vous sans réserve?

—Est-il besoin de le demander, Frances? Mais de votre côté vous ne douterez plus de moi, plus jamais, n'est-ce pas?

Elle resta un moment silencieuse et répondit enfin à voix basse:—Non, jamais, plus jamais.

J'aurais voulu la presser contre mon cœur, mais il y avait en elle quelque chose de contraint, de gêné qui me retenait encore.

—Asseyez-vous, Léopold, me dit-elle; maintenant que nous sommes réconciliés, j'ai un conseil à demander à mon plus proche parent.—En même temps, elle déplia devant moi le paquet venu d'Angleterre.

—Lord William est mort, continua-t-elle, veuillez lire cette lettre à mon adresse, qui se trouvait jointe à son testament.

J'eus de la peine, dans mon trouble, à comprendre ce que je lisais; pourtant j'y parvins. Cette lettre était un adieu court et sérieux qui n'exprimait que des sentiments d'amour paternel. Toutefois je lus entre les lignes qu'il avait dû lutter contre lui-même pour ramener son cœur au calme. Evidemment lord William avait emporté avec lui un trait douloureux. Il terminait par des vœux ardents pour le bonheur de sa jeune amie, en exprimant le désir qu'elle trouvât un jour un époux digne d'elle, et en la priant de recevoir comme cadeau de noces le legs qu'il lui faisait dans son testament,—afin, disait-il, qu'aucune considération matérielle ne la forçât à faire un autre choix que celui de son cœur.—Le nom de famille de lord William était un nom illustre dans la science et dans la politique.

Suivait une lettre de son neveu, héritier de son titre et de son immense fortune, qui donnait à Frances l'assurance de sa disposition à remplir scrupuleusement la volonté du défunt. Frances se trouvait par là dotée d'une rente viagère annuelle de cinq mille livres sterling.

—Dois-je accepter, Léopold? me demanda-t-elle.

—A mon avis, vous ne pouvez refuser, Frances. Vous avez toujours passionnément désiré l'indépendance, et c'est une main amie qui vous l'offre.

—Vous avez raison, Léopold, j'accepte. Maintenant ma fierté n'a plus à se débattre avec mon cœur. Si je choisis un mari, on ne pourra plus me soupçonner d'avoir cédé à la nécessité, ou à la cupidité. Et serai-je par là assez riche pour racheter le Werve?

—Non, Frances; le Werve est à quelqu'un qui ne le cédera à aucun prix. Si vous tenez à devenir baronne de Werve, il vous faut prendre une autre résolution.

—Léopold, me dit-elle en se levant, vous dites que l'indépendance a toujours été mon vœu le plus ardent. C'est possible, mais aujourd'hui je comprends que mon plus grand bonheur serait de dépendre de l'homme que j'aime. Léopold, tante Roselaer m'a légué une rente que je n'accepte pas, cela va sans dire; mais ses intentions à mon égard étaient bienveillantes, et je veux bien suivre le conseil de ma vieille parente. Elle m'a prescrit de ne pas contracter mariage sans votre assentiment. Eh bien!..

Alors, avec un indéfinissable mélange de grâce, de confusion et de malice, elle s'agenouilla devant moi et me dit:—Léopold, je voudrais épouser mon cousin de Zonshoven; avez-vous des objections?

Dieu du ciel! des objections! Avec quel bonheur je la relevai et lui ouvris mes bras! Elle se précipita tout en larmes. Moi aussi je pleurai. Nous nous aimions tant, et nous avions tant souffert l'un par l'autre!

Que vous dirai-je de plus? Nous allâmes revoir l'un après l'autre les chers endroits qui tenaient tant de place dans nos souvenirs. Nous fîmes toutes sortes de plans d'avenir. Nous écrivîmes aux van Beek et autres gens de loi une belle lettre en termes solennels pour leur faire savoir qu'ils n'avaient plus qu'à présenter leurs comptes. Le deuil de Frances nous servit de prétexte pour célébrer notre mariage à petit bruit. Un de mes amis, pasteur dans une petite ville du voisinage nous donna la bénédiction nuptiale. Le petit Harry Blount est désormais confié à nos fermiers, sa mère est tout à fait guérie et l'y rejoindra sous peu. Nous allons faire à deux le voyage que je projetais de faire seul. Frances et moi, nous avons beaucoup appris pendant ces semaines de rude expérience, et nous sommes bien résolus à ne pas laisser entamer le trésor de bonheur que nous avons conquis. Pendant notre absence on va restaurer le Werve. Rolf est nommé commandant par intérim de la forteresse, et nous en répond. Je vous tiendrai au courant de mes impressions de voyage.

LÉOPOLD DE ZONSHOVEN.

Comme ces impressions de voyage pourraient n'avoir pour nos lecteurs qu'un médiocre intérêt, nous nous bornons à cet extrait d'une lettre datée de Genève et jointe par Frances à une des lettres de son mari à son ami de Batavia.

"Je n'accorderai jamais à Léopold qu'il a bien fait de raconter à un ami tous les hauts faits du "major Frans" sans lui faire grâce du moindre détail. Je sens pourtant que dans sa position délicate il avait besoin d'épancher son cœur, surtout dans celui d'un ami d'outre-mer. C'est pourquoi je lui ai donné l'absolution plénière; mais n'allez pas, je vous en prie, les faire imprimer dans le *Java Bode!* Ce n'est pas que Frances de Zonshoven prenne désormais sous sa protection le personnage indiscipliné qui s'appelait le major Frans. Oh! non, elle aimerait mieux qu'il n'eût jamais existé, mais il y a des secrets de famille que je recommande à toute votre discrétion.

"N'attendez pas d'avoir terminé vos années de service aux Indes pour venir nous faire une visite au Werve. On a remis des vitres partout, et il y a bien assez de place pour recevoir un ami, quand même il viendrait avec toute une famille.

"FRANCES DE ZONSHOVEN."

BOSBOOM-TOUSSAINT.

FIN.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le port du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port, "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nlle-Orléans. Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, fin marcheur,
CAMELIA,
capitaine Wm. Hanover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
14 mai—

Excursion régulière du Dimanche. et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,
CAMELIA,
Capitaine Hanover,
fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac, tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin; sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
25 avril—6m A o 26 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
TEXAS.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 23 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
W. Burton, capitaine T. Jebin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou à Big Bend Landing.
5 sout.—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Départ tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Le nouveau bateau à vapeur
ST. JOHN,
Capitaine JAS. P McELROY.
Commis F. BERGERON.
Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS, le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
No 30 de la rue du Canal
P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 4 août. Le taux du fret est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service. 29juil—3m

ARRANGEMENT D'ETE.
Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jamel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M., et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: Il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir. 12 mai—

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.
Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur.
KATE DICKSON,
U. D. TERREBONNE, capitaine
CHARLES DUGAS et J. B. LANDRY, Commis.
Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
TERREBONNE,
rue Conti, No 30.
Le KATE DICKSON fera son premier voyage SAMEDI prochain, le 28 courant. 23 août—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
BERTHA BRUNER,
Capitaine Jos. Dalféres.
N. L. Dupuis et N. Dalféres Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et tous les JEUDIS à 5 heures P. M.
Retour: il partira de Donaldsonville, les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16 juillet—1an 30 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
W. J. PORTEVENT.
Capitaine J. A. Buts; commis E. M. Valette et S. Réno, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
8mai—

PAQUEBOT DE LA MALLE.
Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.
Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur
IBERIA.
Capt. F. L. Morse, Commis, Jno M. Conkey.
Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés		$ 883,758 22
Prêts sur demande		88,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation		300,000
Primes sur les bonds ci-dessus		28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation		13,500
Actions et bon's divers		23,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés		9,165 0
Mobilier et accessoires		5,900 00
Avoir en argent:		
Bonds des E. U. en main	112,000	
Comptant en caisse	451,639 95	
Do dans les banques de New-York	204,860 1	768,490 96
Total de l'actif		$1,880,441 92

PASSIF.

Capital payé		$ 300,000
Excédant de fonds		37,000
Billets émis		267,100
Dépôts		1,173,804 65
Dû à des banques et à des banquiers éloignés		54,180 52
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,865 63	
Moins dépenses et taxes	19,506 87	
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires		48,356 75
Total du passif		$1,880,441 92

LOUIS SCHNEIDER, Président.
HERM. ROEHL, Caissier. 1er jan—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 21 août.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 4 sept.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 18 septembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, extérieure $120, intérieure $110—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	17 oct.
Frankfurt	13 oct.	14 nov.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres $150 en or.
Entrepont 40
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres $150 en or.
Entrepont 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres $35 en or.
Entrepont 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept. à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct., 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, et le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:

PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. K. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet Nlle-Orléans.
Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Mercredi, 1er sept. à 5 h. P. M.
Passage $50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à:
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ,

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.......Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA........Capt. T. J. Phillips
Le steamer CITY OF MERIDA,
Commandant J. W. Reynolds,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 23 août, à 8 h. du matin.
Passage pour Vera Cruz $60. en or.
F. ALEXANDER & SONS,
33 Broadway, New York,
Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent.
Au No 60 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF MEXICO partira le 13 septembre.
12 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett, 1300 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ........ août, à heures P. M.
Le beau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD,
Commandant L. Colton
Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) $40
Passage pour Philadelphie 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage 50
Pour fret ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1862.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 182 Esplanade Street.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,716 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		98,781 96
Dû par d'autres banques nationales		23,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées		38,563 69
Primes payées		55,600 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 32	
Billets d'autres banques nationales	36,802 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	466,823 00	$705,898
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé		$350,000 00
Surplus		38,560 84
Autres profits non-partagés		87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 56	
Chèques du caissier, non-payés	100 00	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales		79,541 18
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,486 65
Total		$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.
15juil—1l

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur
FRANK MORGAN,
partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M. pour Westwego, avec les passagers pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 5 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville. heures A. M.	Départs du Lac. heures A. M.
6	7 ½
7 ½	8 ½
9	10
10 ½	11 ½
Midi	P. M.
2 P. M.	1 ½
3	2 ½
4	3 ½
5	4 ½
6	5 ½
7	6 ½
8	7 ½
9	8 ½
10	9 ½

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.

On and after
May 23, 1875,
Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, ...3 15 p.m.
Through night express daily at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:20 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON,
25déc— Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du
23 Mai 1875.
Les trains partiront du dépôt au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après-midi.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10.05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.
D. B. ROBINSON,
23 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue Calliope.)
A partir du 28 décembre

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express......7:50 A. M.	Express......7:40 P. M.
Malle.........5:50 P. M.	Malle.........10:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From December 28—1874

DEPART.	ARRIVE.
Express.....7:50 A. M.	Express.....7:40 P. M.
Mail.........5:50 P. M.	Mail.........10:30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret de marchandises expédiées pour ces points de vente seront faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDRLY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

27mai— CHR. A. WHITNEY & CO., Agents.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,113 5	
Total des primes	$53,815 18	
En moins—primes non expédiées	35,876 79	
Montant net des primes		$17,938 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées		$ 236 63
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450		$151,222 48
Propriétés foncières appartenant à la compagnie		17,500 00
Prêt garanti par des actions		1,009 00
Actions appartenant à la compagnie		2,550 00
Bons des Etats-Unis		3,000 00
Effets à recevoir		5,226 86
d abiettes surdem, d orts nt 8 pour cent d'intérêt		19,350 0
Intérêt		10,442 44
Primes en voie de recouvrement		27,430 86
Effets à recevoir pour primes		800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier		12,419 72
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence		3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement		69,451 50
		$355,942

PASSIF.

Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	759 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 1 jan A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance
ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès		$54,258
Montant reçu, intérêt et dividendes		2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes		31,120 65
		$87,554 34
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 23	$56,129 2
		$31,425 00

PASSIF.

Polices ssc "A"	$5,802 25	
Polices ssc "B"	4,275 17	$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$2,255 56
Décès payés "non réclamé,"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,218 25
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	5,805 00
Meubles de Bureau	2,466 88
Effets et recevoir	1,38
	$41,[illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 56	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 72	199,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,102 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 57,432 42		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45	270,	
Dépenses générales	55,266	
Taxes	19,420 0	
Commissions	35,560 9	
Réfraction (rebate)	51,494 30	476,835 08
Bénéfice net		$ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,060 89
Primes en voie de recouvrement	92,133 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	199,816 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,250 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,682 77
Autres propriétés foncières	70,522 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70
Compte suspendu	2,070 16
	768,560 63

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 52	
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15	
Réclamations contre la compagnie	4,293 73	$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation		$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation
—DE LA—
CO[illegible] AGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:

Sur risques de feu	$114,052 32
Sur risques de mer	58,381 37
Sur risques de rivières	29,566 92
Total des primes	$202,000 58
Moins primes rendues	3,154 77
Primes acquises	$199,845 79
Déduit—Pertes par le feu	$46,106 86
Pertes sur mer	42,115 79
Pertes sur rivières	15,476 56
	$103,698 07
Réassurances	11,916 79
Réfactions (rebate)	9,562 07
Taxes	7,480 93
Loyer	3,750 00
Dépenses, et profits et pertes	16,618 19
	$152,024
Réservé pour primes non-terminées	$17,520 86

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	0
Comptant	42,438 0
Comptes en voie de collection	18,580 2
Billets recevables	5
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,846 25
Stocks et Bons	8,570 26
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	6,125 42
	$296,517
Moins intérêt non-payé et dividendes	2,196
	$294,320 58

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour de janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancar
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau.
J. B. Camors	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders
INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	5,867 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,209 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 43
		$211,083 63
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 20	
Sur les risques de mer	17,895 31	
Sur les risques de rivières	13,831 71	—100,544 23
		$110,539 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,562	
Réassurances	15,623 4	
Dépenses, taxes, licence, intérêt	8,446 20	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	—48,641 84
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,716 28
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047 38
Primes en voie de recouvrement	,431 9
acéen bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.	3,255 42
Propriété foncière	4,557 83
Billets d'actions (stock notes)	282,226 50
	$552,856 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, ce 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé...........10 pour cent
Dividende sur le susdit..............5
Dividende sur primes remboursées..15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
O. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. H. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. R. Thompson.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. ... [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE................$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,878 47
Pertes, dépenses, taxes	$195,888 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 81 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,234 55	
Primes sur les rivières	12,066 58	
Primes maritimes	9,042 32	
	111,483 35	
Moins, primes remboursées	,425 69	
		$110,057 73
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 51	
Loyer	2,500 00	
Taxes	2,360 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,253 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	101,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	141,586 82
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 69
En caisse	27,062 84
	$241,414 33

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussermen, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	13,839 20	
Rivières	59,181 22	—$133,604 12
Primes risques non expirées le 31 mars 1875		15,746 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		$132,140
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541 35	—$42,161 19
Réfaction (rebate)		25,334 23
Réassurances		5,699 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		8,170 42
Loyers		6,588 33
Dépenses		15,408 43
		$117,896 33
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,932 93
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,873 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 88

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$127,186 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$94,647 66	
Réassurances, retactions (rebate), dépenses, etc.		
		124,981 56
		$53,114 1
Total de l'Actif		$796,919 1

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider
A. Eime. Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgar-Th. Lilienthal,	R. Sieg,
den, E.F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke,	S. T. Nestle,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wildermann	

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'an courante. Messieurs:

L. Breton	Alph. Walz	E. Larue
A. Jas	V. Stippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Schneider	P. Mallard
J. B. Mondiegt	M. Rochet	P. Tiané, jr
H. Salomon	R. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lecomte
J. F. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

Et une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier,
J. B. MONDIEGT—Secrétaire.
Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1875.

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
—DU—
Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$183,022
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	23,511 65	
Primes sur les Risques de mer	33,721 19	
Moins les primes rendues	3,727 66	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	59,687 06	34,414
Primes nette pour l'année 1873		$148,608 14
Déficit pour l'année 1873		33,246 62
		$186,854 66
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$50,967	
Sur les Risques des rivières	10,7 46	
Sur les Risques de mer	8,726 43	
		7,461 84
Réassurances		,912 42
Taxes		
Réfaction au lieu de scrip	18,964 91	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	25,797 99	
Intérêt du sur les Scrips non encore payés	4,309	
	$54,965 35	
Moins escompte et intérêts	25,512 42	29,372
		$156,854
Pertes non réglées		30,00
		$186,85

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,408 64
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	$62,572 35
Effets à recevoir en voie de recouvrement	51,068 91
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	296,546 00
Actions de Banques	44,300 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry-Dock	6,000 00
Actions du Harbor Protection Company	896 15
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00
Actions de Compagnie d'assurance	5,58
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	2,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	255,156 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public
17 janv—1m

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu	$429,505 17		
Primes sur les risques de mer	60,338 12		
Primes sur les risques de rivières	32,508 24		
Total		$522,651	
En moins:			
Primes sur risques non expirés	$122,724 24		
Primes remboursées	2,277 32	$126,101 56	
Primes nettes acquises			$396,549
Ajouter:			
Intérêts		16,243 27	
Profits et pertes		4,031 44	
Primes sur Por		816 18	21,095
			$417,645
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 18		
Pertes payées sur les risques de mer	34,964 78		
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 38		
Pertes en litige	5,812 00		
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues	12,129 55	11,505 89	
Réassurances		11,589 68	
Réfaction (rebate)		38,986 47	
Commissions d'agences		21,904 63	
Dépenses d'agences		5,010 23	
Licence		1,000 00	
Dépenses de bureau		26,523 17	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc		9,223 39	
Frais de Cours et d'avocats		122 21	326,166
Bénéfice net			$91,479 29

ACTIF.

En caisse:		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$75,987 24	
" Louisiana Natl. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	28,776 64	
Dépôt dans la N. O. National Banking Asso.	$2,903 42,	
évalué	28,000 00	
Effets à recevoir pour primes	12,061 07	
Prêts sur hypothèques	147,542 28	
Prêts sur nantissement	20,733 19	
Effets à recevoir	15,613 29	
Bons	82,413 88	
Actions	28,556 78	
Primes en voie de recouvrement	49,459 82	
Propriété foncière	5,135 64	
Propriété mobilière	25,000 00	
Dû par divers	6,697 77	494,433

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	267,580 00	
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés	3,012 60	
Primes sur risques non terminées	122,724 24	
Pertes non réglées	17,941 55	
Dû à divers	701 21	402,959 60
Surplus		$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action;

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 p.c, ou, dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires à le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHA
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON,

14 janv—1m

ETAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$656,894 88
Bonds des Etats-Unis	400,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or	73,755 40
Diverses actions	17,772 50
Dû par Banques et Banquiers	9,309 27
Propriétés foncières, meubles et installations	3, 3 63
Dépenses courantes	5 76
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 00
Billets de Banques Nationales	11,598 34
Or	14,808 28
Chèques sur banques locales payables en currency	190,303 05	630,856 84
	$1,857,022 37

PASSIF:

Capital payé	$500,000 00
Surplus	21,252 18
Circulation	419,000
Dépôts	773,353 48
Chèques du caissier	12,337 77
Escomptes, Intérêt et Change	476 23
Dû à Banques et Banquiers	30,1 20
Dividendes non-réclamés	271 52
	$1,857,022 37

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'association, la Direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

Depuis sa fondation en septembre 1868 la Société a enregistré au livre Matricule 321 applications régulières, qui se répartissent ce jour de la manière suivante.

Membres actifs,	193
Membres honoraires,	4
Membres honoraires Bienfaiteurs,	
Décédés,	
En voyage, ou absents du pays,	
Rayés des Rôles,	
Démissionnaires,	
Expulsé	
Total égal	membres

RECETTES:

Collection de quotités	$1732 50
Admissions durant l'année 1874	605 00
Amendes et divers	21 35
Argent placé	422 10
En caisse le 8 janvier 1874	915 22
	$3697 17

DEPENSES

Payé aux Docteurs	458 65
" aux Pharmaciens	480 45
Frais de funérailles	516 00
Actions de la tombe, remboursées	230 00
Secours en argent	02 00
Payé au secrétaire	100 00
Impressions et annonces	67 00
Payé pour matériel et emblèmes	149 45
Frais divers	36 25
Médaille en Or, au trésorier	41 00
Payé au collecteur, commission	262 25
	2504 05
En caisse le 7 janvier 1875	1193 12
En plus, à ajouter.	
Le mobilier de la Société coûtant $750. (assuré)	500 00
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 2	4141 00
Total	5834 12
A déduire, actions de la tombe, dues	430 00
Actif net.	5404 12
(Pour mémoire en Recouvrement $581.)	

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:

Président, Dominique Pocheiu.
Vice-président, Pierre Gendre.
Trésorier, Bazile Dabat.
Secrétaire, Louis Grégoire.

DIRECTION—(COMITE DE FINANCE.)
J. P. Rouède, chairman.
Jos. Négustions,
Wm. Maylie.

COMITE DE SECOURS.
Martin Deshautraux, chairman.
Jean Maillioe.
Louis Vignes.
J. Courtade.
Jos. Piliet, pour la section des abattoirs.
Julien Vezin. do do do
Maître de Cérémonie—Léon Lamothe.
Grand Maréchal—François Renaudin.
1er assistant, Léon Redon.
2nd " George Lentz.
3me " Bertrand Poniez
Collecteur—Silvani Braud.
Docteurs—pour la ville, A. Gaudet, coin 6me et Tchapitoulas.
Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier, rue Conti, 28.

PHARMACIENS DE LA SOCIÉTÉ.
1. G. J. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2. C. F. Lotz, rue Tchoupitoulas, No. 1435.
3. Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue.
4. J. Pfefferlé, rue Magasins, 852.
5. Dr James Mainegra, agent drug store encoignure Washington et Annonciation.
6. F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins
7. Emile Sautter, encoignure Joséphine et Magasins.
8. J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
9. Marcel Majeau, rue Bourbon, 186.
10. P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. F. Longarre, encoignure Hancock et Levée.
12. A. P. Levesque, aux Casernes.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.
Ont signé pour conforme:
D. POCHELU, Président.
P. ROUEDE,
Chairman comité de finance.
MARTIN DESHAUTRAUX,
Chairman du comité de secours.
Certifié conforme aux minutes, folio 47-48.
LOUIS GREGOIRE, Secrétaire.
Nota—Les membres indiqués par un astéri... ont été réélus.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL
Compagnie d'Assurance "Hope"
DE LA NLLE-ORLEANS.
Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$ 100,421 05
Sur les risques d'incendie	80,032 22	
Sur les risques maritimes	14,864 80	
Sur les risques de rivières	6,12	100,521 83
Pertes payées dans la même période savoir		
Sur les risques d'incendie	25,304 54	
Sur les risques maritimes	5,55 27	
Sur les risques de rivières	,150 11	33,171 73
		67,360 40
Moins cent remis aux as	7,211 04	
Taxes	7,2[illegible]	
Réassurances	5,795 47	
Loyer	2,250 27	
Primes retournées	1,081	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	16,000 62	41,271 44
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	
Prêts sur gages	12,7
Effets pour primes à courte échéance	37
Actions de banque et autres actions	
Biens fonciers	11,51
Primes en voie de perception	11,35
En banque	54,22
Total de l'actif	$278,636 4

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce mai 1874.
P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public
mai—1m No. 123, rue Gravie

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,
la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	642,[illegible]21
Tiré au delà des dépôts	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	400,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	22,[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,519
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	2,731
Mobiliers et installations	18,082
Dépenses Courantes	6,972
Taxes payées	7,744
Primes	77,[illegible]
Echanges pour le Clearing House	67,775
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 00
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,872 93
Espèces	18,195 77
Billets Legal Tender	254,000 00
	$1,504,732 13

PASSIFS.

Capital payé	$ 500,000 0
Surplus	11,352
Escompte	3,656
Change	5,698 97
Intérêt	1,217 97
Circulation Nationale non rachetée	418,000 00
Dividendes non-payés	722 20
Dépôts Individuels	532,915
Chèques Certifiés	2,515 07
Dû à des Banques Nationales	1,853
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat	973
	$1,504,732 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le rapport ci-dessus est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 2 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact
P. POURSINE,
E. S. KERP,
A. W. B.

BILAN
—DE LA—
BANQUE GERMANIA NATIONALE
A LA NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$753,976 67
Tiré en sus	4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	40,035 50
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,627
Dû par d'autres banques nationales	1,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	3,251
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées	11,153 2
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing-House	194,313 88
Billets d'autres banques nationales	4,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 6
Espèces	17,673
Billets Legal Tender	220,110
Total	$1,621,400

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	27,025
Billets de banques non rachetées	239,966
Dividends non payés	240 00
Dépôts individuels	$988,891 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	650 00
Chèques certifiés	11,912
Chèques du caissier non payés	24,237 1,025,147 33
Dû à d'autres banques nationales	22,285 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,699 53
Total	$1,621,400 54

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé et assermenté pardevant moi, ce 6 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. F. CAIN,
E. GOGREVE